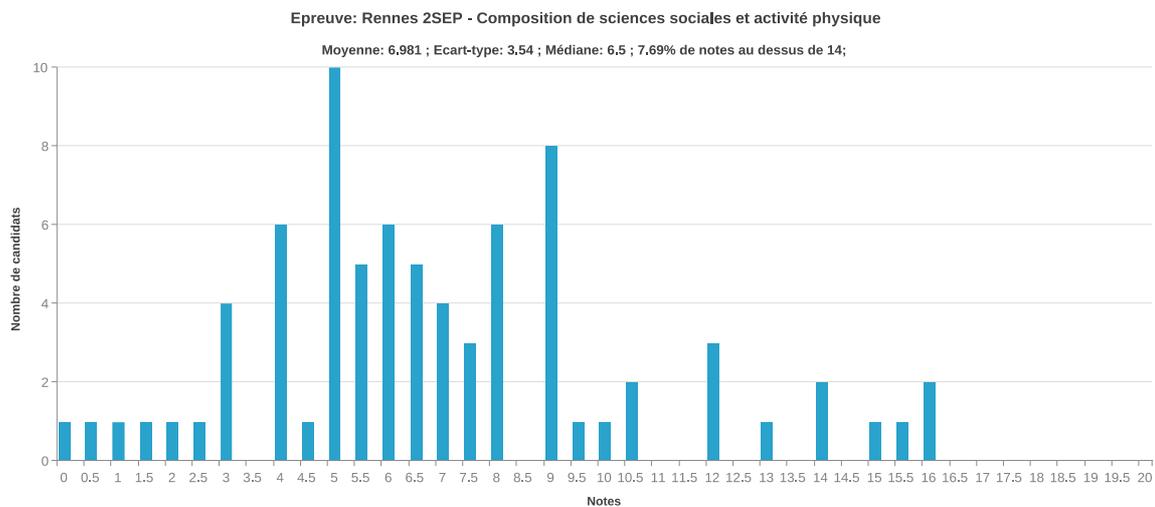


# Rapport de jury Épreuve de SHSAPS 2 Sciences sociales

## I – Statistiques



## II – Rapport

Rappel du sujet : *Le sport est souvent considéré comme un espace de sociabilité susceptible de favoriser la citoyenneté et/ou l'intégration. À partir d'études de cas, vous montrerez en quoi les institutions en charge de l'organisation du sport comme celles qui en font un outil d'action au service de leurs objectifs se sont inscrites dans cette perspective depuis la Libération.*

### 1. Rappel méthodologique et retour sur le sujet

Le sujet était composé de deux parties imbriquées : un positionnement quant au rôle du sport et un questionnement amenant la-e candidat-e à interroger sa pertinence.

À ce titre, il était indispensable d'éclairer la première partie du sujet en clarifiant les notions clés : sociabilité, citoyenneté et intégration. Il faut souligner que plusieurs candidat-e-s n'ont pas pris la peine de préciser leur sens conduisant la plupart du temps à des confusions, sources de maladroitness voire à des hors sujets. Les candidat-es doivent prendre le temps de saisir les subtilités des sujets. Les productions laissent penser qu'elles-ils ont tendance à se précipiter après une lecture rapide amenant à des raccourcis et à une incompréhension des attentes.

L'affirmation préalable mobilisait ainsi le verbe « considérer » signifiant donc qu'il était indispensable d'en discuter la véracité. L'utilisation de l'adjectif « susceptible » insistait sur les doutes à avoir et donc sur la nécessité d'analyser les conditions amenant à examiner le sport comme un outil de formation citoyenne

et d'intégration sociale. C'est la raison pour laquelle les candidat-e-s étaient appelé-e-s à s'appuyer sur des études de cas, c'est-à-dire des situations dans lesquelles des programmes développés dans certains contextes (scolaires mais pas uniquement) s'étaient inscrits dans cette perspective, permettant d'analyser les conséquences d'actions de plus ou moins grandes envergures. Elles pouvaient relever d'institutions sportives (associations, fédérations, structures, fondations, etc.) et d'institutions dont l'objet central n'étaient pas le sport mais qui l'utilisent pour atteindre leurs objectifs (par exemple l'école, l'armée, etc.).

Le sujet appelant à mener l'analyse depuis la Libération, il était indispensable de discuter l'évolution des notions clés afin de saisir la contribution du sport.

## **2. Logique d'évaluation des productions**

Le premier critère était naturellement de s'inscrire dans la commande du sujet. Trop de copies passent encore à côté de la commande du sujet.

Les copies recevables devaient en premier lieu correspondre aux exigences d'une dissertation en produisant une analyse reposant sur une problématisation du propos. Cela signifie que les copies se contentant uniquement de s'appuyer sur des études de cas ou racontant l'évolution de la place du sport étaient pénalisées. Il est indispensable d'alerter les candidat-e-s sur l'iniquité d'un discours descriptif ne permettant pas d'engager une discussion. Cette épreuve exige d'une part de développer des capacités d'analyse et d'interprétation de faits sociaux sur des temps longs. D'autre part, cette épreuve révèle la maîtrise d'une culture diversifiée permettant d'éclairer les arguments avancés. Loin de réciter des poncifs et/ou des croyances, cette épreuve réclame des candidat-es de réfléchir à la nature et à la manière dont elles-ils vont mobiliser leurs connaissances.

Les copies s'appuyant sur des connaissances diversifiées, c'est-à-dire issues de plusieurs disciplines scientifiques, et des contextes pluriels (et donc non limitées à la seule Éducation Physique et Sportive) ont été valorisées. Il faut noter qu'il est indispensable de mentionner les références desquelles sont tirées les connaissances mobilisées. Néanmoins, il n'est pas attendu des candidats que la copie soit une succession de références bibliographiques dont il est aisé, pour les correcteurs, de constater qu'elle ne correspond pas à une réelle maîtrise des contenus. Il vaut donc mieux citer avec raison et préciser la pensée des auteurs mobilisés plutôt que se contenter de référer son propos à une multitude d'auteur-e que l'on n'a pas réellement lu-e. De cette manière, tout exposé superficiel de connaissances de seconde main est sanctionné.

La formulation du propos autant que la clarté de l'écriture fait également l'objet d'une attention de la part des correcteurs. Trop de copies présentent des difficultés à exprimer précisément les idées développées, certains contiennent un nombre de fautes d'orthographe et de syntaxe indigne de candidat-e-s ayant un parcours universitaire.

## **3. Positionnement des copies**

Nous présentons ci-dessous les principaux indicateurs ayant conduit à positionner les copies sur une échelle de notes. Ils peuvent constituer un guide pour les futur-e-s candidat-e-s mais ne doivent en aucun cas être considérés comme des préalables pour obtenir une note satisfaisante. En effet, la nature des sujets peut les faire varier.

**00-03/20** : les copies sont hors sujet et/ou se limitent à des propos généraux, en particulier sur l'Éducation Physique et Sportive. Les connaissances sont éparées, lacunaires et parfois inexacts. La production est décousue sans réelle problématisation.

**03-08/20** : les copies se limitent le plus souvent au contexte scolaire avec des liens épisodiques et superficiels avec les notions de citoyenneté et d'intégration. Aucune discussion sur la véracité du constat n'est réellement engagée.

**09-12/20** : les copies reposent sur le postulat que le sport est un outil de formation citoyenne et d'intégration sociale. Elles conduisent à essentialiser sa pratique en mobilisant par exemple l'existence de valeurs, de comportements ou de manières de faire qui lui seraient propres. La citoyenneté comme l'intégration sociale sont appréhendées de manière générale.

**13-15/20** : les copies mobilisent plusieurs types d'institutions et discutent leur complémentarité ou leur dissonance. Les études de cas sont issues de périodes différentes depuis la Libération. La problématisation comme la planification du développement sont respectées.

**16-20/20** : le propos est nuancé et les effets des programmes des institutions appréhendés dans leur complexité. Les conditions conduisant à faire du sport un espace de sociabilité susceptible de favoriser la citoyenneté et/ou l'intégration sont exposées, analysées et discutées.

#### **4. Conseils aux candidat-es**

Nous ne saurions que conseiller aux futur-e-s candidat-e-s de se cultiver en histoire, en philosophie et en sociologie du sport tout autant que d'être préparé-e-s à être confronté-e-s à des questions qui mobilisent des notions générales. Quel que soit le sujet, il sera insuffisant de se contenter de fournir des connaissances chronologiques limitées au seul périmètre sportif conduisant à produire un discours internaliste peu propice à une analyse solide. Il faut néanmoins souligner qu'il est rédhibitoire de se présenter à cette épreuve avec des connaissances partielles et simplistes sur le sport appréhendé dans toute sa diversité.

Par ailleurs, cette épreuve doit faire apparaître l'esprit critique des candidat-e-s. Il correspond à leur capacité à appréhender l'affirmation proposée par l'intermédiaire de plusieurs éclairages les amenant à questionner sa validité.

Enfin, le bon sens doit amener les candidat-e-s à répondre à toute la question et seulement à la question. Cette nécessité doit les conduire à être capables d'analyser le sujet afin de ne pas répondre à une seule partie de celui-ci voire de répondre à un autre sujet. Cette compétence ne s'improvise pas et demande un entraînement au cours de la préparation au concours d'entrée au département 2SEP de l'ENS Rennes.